

Audit de construction du nouveau bâtiment de laboratoire Quantum Matter and Materials Center

Institut Paul Scherrer

L'ESSENTIEL EN BREF

L'Institut Paul Scherrer (PSI) construit sur son campus un nouveau bâtiment de laboratoire doté d'une infrastructure de recherche ultramoderne. Le nouveau « Quantum Matter and Materials Center » regroupera ainsi la recherche sur les matériaux dans un seul bâtiment. Les travaux ont débuté comme prévu en janvier 2024. La construction devrait coûter quelque 27 millions de francs et être mise en service fin 2026 ou début 2027.

Dans son audit, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné si le PSI disposait d'une organisation de construction professionnelle satisfaisante. En ce qui concerne l'exécution des travaux, il y a nécessité d'agir, et même de manière urgente dans certains cas. Le projet a environ un an de retard par rapport à la décision de crédit d'engagement de 2022.

Organisation du projet appropriée, révision nécessaire des documents de base

L'organisation du projet pour la phase d'exécution des travaux est établie, documentée et mise en place de manière appropriée. Le manuel de projet pour la phase d'exécution est disponible et connu des participants au projet, mais il est nécessaire de le mettre à jour et de le corriger. Le PSI l'a reconnu et va procéder à des adaptations.

Les rapports de projet sont incomplets et parfois incorrects. Le PSI doit apporter des améliorations ciblées dans ce contexte afin d'améliorer la qualité des rapports et de garantir la fiabilité des contenus consignés.

Amélioration de la transparence et de la fiabilité de la gestion des coûts

Comme le PSI n'a sciemment pas encore établi le plan d'aménagement, il n'est pas possible de déterminer précisément les coûts finaux de l'ensemble du projet jusqu'à l'emménagement dans le bâtiment, dont la date définitive n'est pas connue.

Le projet de construction est financé par trois crédits différents. Actuellement, il est impossible d'estimer la part des coûts couverts par chacun de ces crédits. Les engagements pour l'exécution des travaux se situent globalement dans les limites des crédits financiers, mais les réserves disponibles ne sont actuellement pas indiquées. Le PSI est tenu de faire en temps utile toute la transparence sur la situation en matière de financement et de coûts afin de fournir des informations fiables sur l'utilisation des crédits, les prévisions de coûts finaux et l'utilisation des réserves.

Un processus continu et contraignant pour la gestion de toutes les modifications de projet et des avenants est en cours d'élaboration, mais il n'est pas encore appliqué, notamment en raison du transfert des prestations de la planification générale au maître d'ouvrage. Le PSI doit s'efforcer de garantir une gestion des coûts complète, rapide et fiable.

Clarification du traitement des risques d'exécution, introduction rapide de la mise en œuvre opérationnelle de la gestion de la qualité spécifique au projet

Le PSI a introduit une gestion de la qualité spécifique au projet (GQP), mis en place la gestion des risques en fonction des processus et bien intégré les personnes impliquées dans le projet. La GQP n'est toutefois

pas réglementée de manière uniforme dans les différents documents. De surcroît, il manque une définition et une attribution précises de toutes les tâches relatives à la qualité. Les contradictions doivent donc être éliminées et les mesures de mise en œuvre doivent être complétées. Par ailleurs, le PSI doit apporter des précisions sur les preuves de qualité à fournir convenues contractuellement. Il doit également mettre en œuvre rapidement les tâches prévues en matière de GQP.

Texte original en allemand